

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents : MRS PIERRE PRODHOMME, EMMANUEL ROCHELLE, DAVID LEBOUVIER, JOEL PRIGENT, LUDOVIC JALLOIN, GERARD JOURDAN, MMES CORINNE GILLETTE, STEPHANIE BOBET.

Membres absents excusés : MRS DAVID CHIDENNE, THOMAS GIDEL, MMES VALERIE BARON, RAMATOULAYE ROGER.

Mr EMMANUEL ROCHELLE est désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU CM DU 16/11/2017

Le compte-rendu de la séance du 16/11/2017 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

FOUGERES AGGLOMERATION / MODIFICATION STATUTS COMPETENCE GEMAPI ET BOCAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération communautaire du 20/11/2017 relative à une modification statutaire de Fougères Agglomération. Celle-ci porte sur l'ajout, aux compétences obligatoires de « la gestion des milieux aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et, aux compétences optionnelles, de la gestion du bocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts de Fougères Agglomération telle que présentée ci-dessus.

EXAMEN DE DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les propositions suivantes :

- Le devis de la Société SCLA d'ETRELLES pour l'achat de tapis, matelas et tremplin de compétition pour un montant de 4 693 € TTC.
- Le devis de la Société MICRO C de RENNES pour l'achat et l'installation de matériel informatique à l'école d'un montant de 1 053 € TTC.
- Le devis de la Société BUROLIKE de FOUGERES pour l'achat de sièges de bureau à la mairie d'un montant de 709 € TTC.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comptable demande l'admission en non-valeur des montants suivants :

2.75 € à mandater au c/6541 (GREAU Audrey) RAR inférieur au seuil de poursuites

288 € à mandater au c/6542 (Restes anciennement COM'ONZE ordures ménagères) au nom de TUBACH Nathalie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur la somme de 2.75 € et refuse l'admission en non-valeur de la somme de 288 € et souhaite que cette somme soit récupérée près de la famille.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX / MICRO-CRECHE - DCM 2017-80

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée concernant les travaux de réalisation d'une micro-crèche au 5, rue des Ecoles à St Jean Sur Couesnon. Mme LOUSSOUARN, Architecte donne lecture du rapport d'analyses des offres des entreprises.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres suivantes :

N° DE LOT	NATURE DU LOT	NOM ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE RESEAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CFCONSTRUCTIONS 35140 ST AUBIN DU CORMIER	72 959.21
2	CHARPENTE BARDAGE	CHARPENTE VIEL SAS 35140 SAINT JEAN SUR COUESNON	29 694.46
3	COUVERTURE ARDOISE	STE GALLE 35133 ROMAGNE	18 350.00
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	ETS SERGE RETE 35420 LOUVIGNE DU DESERT	23 987.00
5	MENUISERIES INTERIEURES	SARL MENUISERIE PLIHON 35140 MEZIERES SUR COUESNON	31 500.00
6	DOUBLAGE ISOLATION CLOISONS	SARL STOA 35510 CESSON SEVIGNE	18 398.98
7	FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUES	SARL STOA 35510 CESSON SEVIGNE	7 617.00
8	CARRELAGE FAIENCE	STE LEBLOIS 50240 SAINT-JAMES	6 565.50
9	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	SARL MICHEL LAIZE 35133 ROMAGNE	10 159.04
10	PEINTURE	SARL FERRON PEINTURE 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES	14 247.00
11	ITE	SARL JANVIER 35133 LECOUSSE	15 297.85
12	PLOMBERIE SANIT VMC CHAUFFAGE	SARL LUNEAU 35140 SAINT JEAN SUR COUESNON	26 822.00
13	ELECTRICITE	SARL LUNEAU 35140 SAINT JEAN SUR COUESNON	36 174.00
	TOTAL		311 772.04

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs aux dossiers de marchés de travaux.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Département d'Ille Et Vilaine au titre du FST pour aider à financer ces travaux.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 comme suit :

Dépense de Fonctionnement :	ART 6061 :	- 100 €
	ART 023 :	+ 100 €
Dépenses d'investissement :	ART 1641 :	+ 100 €
Recettes d'investissement :	ART 021 :	+ 100 €

VENTE D'HERBE GAEC DU GENERAL

Courrier du GAEC du Général concernant l'arrêt d'exploiter la parcelle ZC 0003 d'une contenance de 0.565 ha pour la vente d'herbe. Le Conseil Municipal en prend connaissance.

QUESTIONS DIVERSES

MAIL de Stéphanie MEDARD / Salle des Sports

Concernant les problèmes d'isolation et de chauffage, un bureau d'études va être contacté pour réaliser une éventuelle étude.

COURRIER du Club de la 2^{ème} jeunesse

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé au Conseil Municipal par Mr René DELATOUCHE, secrétaire du Club de la 2^{ème} Jeunesse de St Jean Sur Couesnon.